

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 4213 du 3 mars 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »**

NOR : INTJ1706468S

Le commandant la garde républicaine,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 25544 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630308S),

Décide :

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2017 :

Collange Jean-Charles	NIGEND : 152 557	NLS : 8 010 421
Rufaux Yannick	NIGEND : 153 138	NLS : 8 010 991
Hue Jérôme	NIGEND : 163 867	NLS : 8 020 635
Tanneau David	NIGEND : 152 917	NLS : 8 010 793
Lagarde Mickaël	NIGEND : 188 796	NLS : 8 038 856
Guignebert Martial	NIGEND : 183 407	NLS : 8 034 038
Colin Lionel	NIGEND : 113 952	NLS : 5 191 625
Delfosse Benoît	NIGEND : 120 086	NLS : 5 220 410
Bouchonville Hervé	NIGEND : 111 675	NLS : 5 189 011

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mars 2017.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. STRIEBIG*